



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 15 avril 2025

Délibération n°2025-05

Objet : Budget Primitif 2025

Président : Monsieur Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : mardi 08 avril 2025

Secrétaire de séance : *Nicole BABOLAT-BERANGER*

Présents : Nicole BABOLAT-BERANGER, Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, Hervé FONTON, Roger KOLE, Marie-Claude MAGNARD, Thierry POUZOL, Gérald WEISTROFF

Absents excusés : Patrick CUILLERAT, Marie-Antoinette RANGUIS

Contexte de la délibération

Chaque année, la commune vote un budget primitif afin d'autoriser les recettes et les dépenses de l'exercice en cours.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 janvier 2025 ;

VU la maquette du budget primitif pour l'exercice 2025 annexée à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de voter leur budget le 15 avril au plus tard ;

CONSIDERANT la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

CONSIDERANT la proposition d'un budget équilibré en recettes et en dépenses ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action sociale de Fontaines-sur-Saône, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement			
	Dénomination	Réel 2024	BP 2025
611	Prestation de service	- €	11 000,00 €
6182	Autres honoraires, conseil	905,42 €	1 100,00 €
62261	Honoraires médicaux	- €	560,00 €
6247	Transports collectifs	- €	270,00 €
65133	Secours d'urgence	1 816,30 €	1 550,00 €
65134	Aides	17 172,20 €	29 000,00 €
6228	Rémunération d'intermédiaire et honoraires	103,08 €	150,00 €
65138	Autres secours	300,00 €	300,00 €
65748	Autres personnes de droit privé	4 300,00 €	17 050,00 €
65818	Autres	235,22 €	250,00 €
Total		24 832,22 €	61 230,00 €

Recettes fonctionnement			
		Réel 2024	BP 2025
002	Report année antérieure	29 662,03 €	40 261,88 €
7474	Participation commune	35 432,97 €	20 968,12 €
Sous TOTAL sans excédent		35 432,97 €	20 968,12 €
TOTAL avec excédent		65 095,00 €	61 230,00 €
Excédent reporté sur 2025		40 261,88 €	

- **DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C.C.A.S

Nicole BABOLAT-BERANGER
Secrétaire de séance

